

Le Président,

**Communication du Président du Conseil régional
à la Séance Plénière
Réunion des 16 et 17 décembre 2010
Présentation de la mesure diagnostic innovation croissance
Centre**

Un des principaux axes de la Stratégie Régionale Innovation adoptée en Juin 2009 par la Région est d'élever le niveau de performance des entreprises régionales. Pour cela il est reconnu que le contact direct reste incontournable dans bien des cas et qu'il faudra mettre en place une véritable ingénierie de projets avec une traduction économique, environnementale et sociale pour l'entreprise.

Pour donner corps à cette orientation politique et stratégique, il est proposé la mise en place du diagnostic innovation/croissance Centre, complémentaire des deux autres piliers issus de la stratégie régionale d'innovation :

- La constitution et l'animation d'un **réseau de référents** regroupé dans le Réseau Centre Innovation à même de réaliser un accompagnement professionnel en vue d'un soutien au projet économique
- La mise en place d'un **fonds d'amorçage** complémentaire aux dispositifs existants permettant de soutenir les jeunes entreprises à fort potentiel de croissance notamment lorsqu'elles ont pour but l'élaboration de nouveaux produits/services en créant de l'emploi.

La réalisation de diagnostics «innovation croissance Centre» par des experts membres du Réseau Centre Innovation (ex Réseau de Développement Technologique) selon les besoins exprimés de l'entreprise (financier ; technique ou accompagnement global du projet) suppose d'en définir au préalable les priorités, la cible d'entreprises à viser ainsi que les objectifs généraux et les perspectives de déploiement.

1-Objectifs généraux du diagnostic innovation/croissance Centre

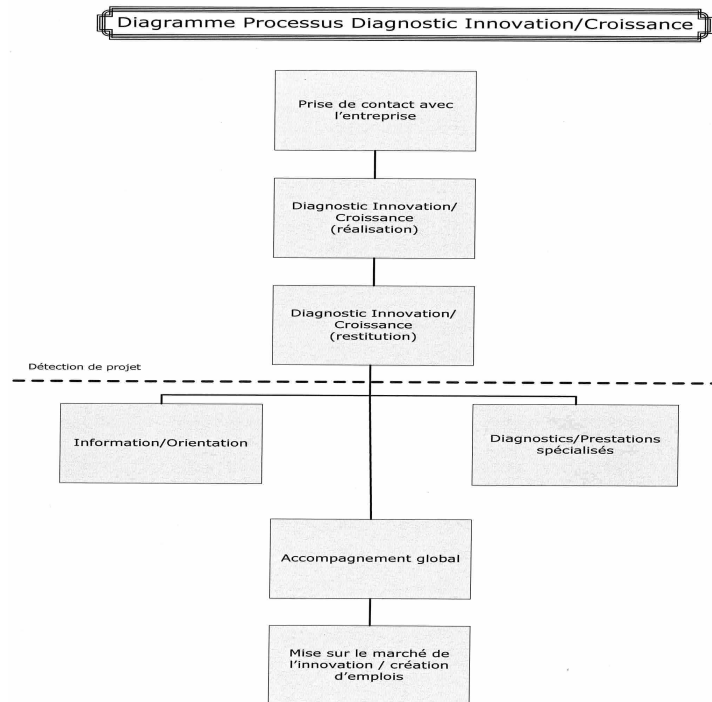
Le diagnostic innovation croissance aura pour objectifs de :

- détecter les projets innovants générateurs d'emplois au sein des TPE/PME chez les primo-innovants
- positionner l'entreprise sur sa capacité à innover avec l'identification des points de progrès pour atteindre cet objectif et la feuille de route à suivre
- valider le couple entreprise /projet chez les entreprises plus expérimentées
- sécuriser le processus de l'innovation dans ses multiples composantes (financier, juridique, technologique, commerciale, management)

- proposer un parcours d'accompagnement et de suivi de projet
- Confirmer le rôle de la Région en tant que chef de file du développement économique par l'innovation

avec pour ambition finale de permettre d'accélérer l'innovation au sein des TPE/PME pour pérenniser l'emploi et surtout le développer

2-Mise en œuvre opérationnelle et calendrier



La vocation du diagnostic est de permettre à l'entreprise de se positionner sur sa capacité à contribuer au développement économique régional via le vecteur innovation. Avec l'appui du Réseau Centre Innovation, environ 1 400 diagnostics Innovation/Croissance Centre peuvent être proposés aux TPE/PME Régionales. La phase de restitution du diagnostic sera l'occasion de formaliser des préconisations basées sur les axes de progrès identifiés au cours de l'analyse de l'entreprise et de son environnement et de définir avec son dirigeant un parcours d'accompagnement. Un courrier personnalisé de la Région sera adressé à l'entreprise pour présenter les propositions d'accompagnement ainsi que les engagements de la collectivité régionale en matière de soutien à la recherche et l'innovation et les outils opérationnels déployés pour atteindre les objectifs visés.

Le diagnostic Innovation/Croissance Centre doit dans la majorité des cas aboutir à la détection de nouveaux projets d'innovation. Si tel est le cas, le chargé de mission, responsable de la réalisation du diagnostic, peut proposer trois suites opérationnelles qui peuvent se combiner l'une à l'autre :

- ***l'information/l'orientation*** vers les ressources régionales un centre de compétences (Ex CRITT, Plateforme Technologique, ARITT, etc.) ayant capacité à répondre à une problématique ponctuelle nécessitant un investissement temps limité ; cette action, gratuite, est directement prise en charge par le chargé de mission lui-même.

- **les prestations spécialisées (complémentaires au diagnostic)** qui ont pour but de permettre aux PME peu familiarisées avec l'innovation d'intégrer une dimension technologique ou servicielle dans leur stratégie de développement, en ayant accès à des laboratoires, centres techniques et autres cabinets conseils pour la réalisation de pré-études technologiques, essais, modélisation, caractérisation de produit, étude de marché et de l'état de l'art technique, recherche de partenaires ou dépôt de brevet. Ces prestations sont financées à hauteur de 75% par la Prestation Technologique Réseau, dispositif abondé par OSEO et géré en région par l'ARITT.
- **L'accompagnement global**, forme de prestations de services la plus aboutie pour les entreprises désireuses de se faire accompagner au fil du temps (24 à 36 mois) et par une ressource externe dans le développement d'un nouveau procédé/produit ou service. Cet accompagnement réalisé à travers l'intervention de cabinets spécialisés se veut éminemment opérationnel et englobe toutes les facettes de la gestion de projet innovant : propriété intellectuelle, études de marché/benchmark, réponses à des appels à projets, montage de partenariats technologiques et/ou commerciaux, mise en place d'outils de pilotage budgétaire, de planning, etc.). Les coûts d'accompagnement pourront être intégrés dans l'assiette éligible d'un CAP Développement volet Conseil ou R&D.

La mesure pourra être mise en œuvre au cours du premier trimestre 2011 après un dialogue approfondi avec nos partenaires.

Elle sera notamment mise en œuvre dans le cadre des actions collectives départementales destinées à sensibiliser et accompagner les PME/TPE dans leur processus d'innovation dont la Région assure déjà un financement à hauteur de 440K€. Quatre programmes sont d'ores et déjà opérationnels :

- Innovia Touraine
- Trempolinno dans le Loir-et-Cher
- Sensinno dans l'Eure-et-Loir
- Berrinnov dans le Cher et l'Indre

Les acteurs du Loiret envisagent également de lancer des actions similaires dans un avenir proche (début 2011).

L'ensemble des outils de diagnostic mis en œuvre dans le cadre de ces programmes migreront vers un seul et même diagnostic harmonisé définitivement appelé Innovation/Croissance Centre. Le financement régional de ces opérations est conditionné à la réalisation d'un nombre précis de diagnostics Innovation/Croissance Centre. Ce sont uniquement les experts du Réseau Centre Innovation qui seront habilités à produire les diagnostics Innovation/Croissance Centre. Les experts obtiendront ce statut après validation de leurs compétences par la Région et le suivi d'une formation spécifique à la méthodologie du diagnostic et à la construction du parcours d'accompagnement.

3-Le pilotage

Le pilotage de la mesure sera assuré directement par la Région avec l'appui de l'ARITT. Il est proposé de constituer un comité technique opérationnel avec :

- Oséo qui complète par ses aides le dispositif régional,
- DIRECCTE qui cofinance certaines actions collectives territoriales sur l'innovation,
- ARITT Centre qui assure déjà la coordination du Réseau Unique, aurait en charge la constitution du vivier de référents (non limité à l'innovation) et assurerait le bilan du dispositif
- La CRCI

Je vous propose que nous engagions dès maintenant, sur cette base, une concertation avec les acteurs concernés pour :

- développer le modèle définitif du diagnostic innovation/croissance Centre
- sélectionner les experts du Réseau Centre Innovation qui réaliseront les diagnostics
- lancer les formations spécifiques à l'outil
- assurer la mise en œuvre opérationnelle de cette mesure notamment à travers les opérations territorialisées liées à l'innovation

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU